

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 42572

présenté par

M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 8361 de Mme Autain

-----

**ARTICLE 3**

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« l'assurance »

les mots :

« la garantie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement de précision vise à garantir à nos concitoyens que le montant de leurs pensions de retraite ne diminuera pas.